

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 9 Octobre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann et PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. VIGNÉ Frédéric.

EXCUSES : M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à M. VIGNÉ Frédéric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. VIGNÉ Frédéric et COLIN Arnaud.

OBJET :	Port fluvial de BLAIN : adoption des tarifs 2015.
----------------	--

N° 2014 / 10 / 14

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Décembre 2008 relative à la convention de gestion et d'exploitation du port de BLAIN,

Vu l'avis du Conseil interne du 2 Octobre 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *fixe les tarifs suivants pour 2015 :*
 - *Tarif annuel : 51,00 € du mètre linéaire, avec eau et électricité sur la période d'ouverture du canal.*
 - *Tarif pour les résidents : 38,00 € du mètre linéaire, avec compteur de l'eau et de l'électricité à la charge des résidents.*
 - *Tarif pour la période de chômage du canal : 16,00 € du mètre linéaire sans eau ni électricité.*
 - *Tarif journalier après 48 heures gratuites : 3,00 € avec eau et électricité.*

Ces tarifs sont proratisés selon la durée de stationnement.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 Octobre 2014,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20141016-CM-2014-10-14- DE Date de télétransmission : 21/10/2014 Date de réception préfecture : 21/10/2014
--

